

Règlement - Entraînements libres et conditions générales d'inscription

En soutien aux artistes de cirque, l'École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois met à disposition son chapiteau et son matériel aux artistes professionnels souhaitant s'entraîner.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

Inscription

Seules les personnes ayant un niveau avancé dans la discipline travaillée, pouvant travailler en autonomie et connaissant les règles de sécurité liées à la discipline, peuvent s'inscrire aux entraînements libres.

L'inscription se fera impérativement par le biais de la plateforme HelloAsso avant 15h la veille du premier jour d'entraînement (le vendredi 15h pour les inscriptions du lundi). Le professionnel s'inscrivant à l'année ne réalisera cette inscription qu'une seule fois, avant sa première venue. Pour les inscriptions au mois, la demande doit être renouvelée avant chaque mois d'entraînement. Pour les inscriptions à la semaine, avant chaque semaine d'entraînement et pour les inscriptions à la journée, avant chaque jour d'entraînement.

Toute personne se présentant sans inscription préalable se verra refuser l'accès au chapiteau.

Pour chaque inscription, il est demandé :

- de fournir l'ensemble des renseignements demandés : nom, prénom, date de naissance, cv ;
- d'accepter les conditions générales d'inscription aux entraînements libres ;
- de payer l'adhésion à l'association et de la cotisation correspondant au temps souhaité d'entraînement ;
- d'acheter une licence FFEC ou de présenter une licence en cours de validité ;
- d'inscrire les venues à l'Enacr sur l'agenda partagé Bitrix.

Paielements

Tout entraînement est payable à l'avance par carte bancaire via le site HelloAsso.

Aucun professionnel ne pourra s'entraîner s'il ne s'est pas acquitté des frais d'inscription.

Les frais d'inscription à l'entraînement libre comprennent :

- 35 € d'adhésion à l'association ;
- 22,10 € de licence FFEC annuelle (tarif FFEC 2022-23) ;
- 170 € de cotisation pour l'année complète, 30 € de cotisation pour une inscription au mois, 11 € pour une inscription à la semaine et 6€ pour une inscription à la journée.

Un tarif préférentiel est proposé aux anciens élèves de l'ENACR : 110 € pour l'année, 20 € pour le mois et 6 € pour la semaine.

Calendrier et horaires

Le chapiteau de l'ENACR est ouvert aux entraînements libres du 12 septembre 2022 au 2 juin 2023. Des temps supplémentaires d'entraînement peuvent être décidés par la direction et feront l'objet d'une communication spécifique. De manière ponctuelle, l'ENACR se réserve le droit d'annuler des créneaux d'entraînement. Ces changements ne sauraient faire l'objet d'un remboursement.

L'accueil des professionnels a lieu :

Lundi, Mardi : 12h00 à 14h00 / 18h00 à 22h00
Mercredi : 12h00 à 13h30 / 18h00 à 22h00
Jeudi : 12h00 à 14h00 / 18h00 à 22h00
Vendredi : 12h00 à 14h00 / 20h00 à 22h00.

Ces créneaux comprennent les temps d'installation, d'échauffement, d'entraînement et de démontage.

Ces horaires sont amenés à être modifiés notamment pendant les périodes de vacances scolaires et selon les besoins de l'activité. Ces changements feront l'objet d'une communication spécifique. L'ENACR est fermée les jours fériés et pendant les vacances scolaires de Noël.

Utilisation du chapiteau et des espaces de travail

Le professionnel à jour de sa cotisation et ayant finalisé son inscription pourra accéder au chapiteau, ce qui inclut : l'espace accueil et de repos, les vestiaires et sanitaires, l'espace de préparation physique, les espaces de travail de la spécialité répétée.

Le professionnel devra impérativement s'adapter aux autres activités de l'ENACR et n'est en aucun cas prioritaire sur l'utilisation des agrès, notamment sur les créneaux du soir qu'il partage avec la pratique amateur enfant et adulte.

Tout professionnel souhaitant accrocher son propre matériel, utiliser des longes ou les moteurs de l'ENACR, devra au préalable rencontrer un salarié de l'équipe technique de l'ENACR. **Ces rencontres devront être réalisées avant le premier entraînement.** Aucun montage sauvage ou utilisation non-éclairée ne seront tolérés.

Le professionnel souhaitant laisser son matériel à l'ENACR devra le signaler lors de son inscription. Si cette demande est approuvée par l'équipe technique, il devra indiquer de manière lisible sur son agrès son nom, son prénom et son numéro de téléphone. Il devra également respecter l'emplacement indiqué par l'équipe technique de l'ENACR et ce après chaque entraînement. Tout matériel stocké à l'ENACR devra être récupéré avant la deuxième semaine de juin (date de fin des entraînements libres).

En cas de perte ou de vol, l'ENACR ne pourra être tenue responsable.

Tout accident survenu sous le chapiteau doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration auprès de Fabienne Tissier dans les 24h pour qu'il puisse être déclaré auprès de l'assurance de la FFEC. Un certificat médical attestant de lésions et une description des circonstances dans lesquelles l'accident a eu lieu seront demandées.

Un badge d'accès pourra être remis au professionnel à jour de son inscription, sur demande et contre caution de 10€ (chèque ou espèces). Les professionnels souhaitant se réinscrire l'année suivante devront se signaler avant la fin de la saison, les cautions en chèque seront renouvelées et le précédent chèque sera détruit. Pour les autres, tout badge non-remis avant la fin de la deuxième semaine de juin entraînera l'encaissement de la caution, le professionnel devra alors fournir une nouvelle caution pour voir son badge réactivé. Les badges rendus après la date limite ne font pas l'objet d'un retour de la caution.

Tenue vestimentaire à l'ENACR

L'ENACR accueille dans ses locaux différents usagers, adultes et mineur.e.s, il est donc indispensable d'adopter une tenue vestimentaire correcte, propre et décente. Dans cet esprit, une tenue adaptée à la pratique du cirque est vivement conseillée. Celle-ci peut varier en fonction des disciplines circassiennes : mât chinois, corde lisse etc.

Dans le cas de températures élevées, et pour appliquer un traitement égalitaire, l'ENACR recommande aux hommes de se munir de haut type Marcel, et aux femmes de brassières dédiées au sport ou de t-shirt léger.

L'ENACR rappelle aux usagers du chapiteau, qu'ils ne doivent pas sortir à l'extérieur ou circuler pieds nus dans les locaux.

Droit à l'image

L'ENACR se réserve le droit de réaliser des prises de vues des professionnels avec leur autorisation et à les diffuser sur tous supports. Ces prises de vues entrent uniquement dans le cadre de la communication interne ou externe de l'ENACR et ne sauraient donner lieu à une contrepartie quelconque. Merci de préciser lors de votre inscription si vous refusez le droit à l'image.

Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Contact

Fabienne Tissier

fabienne.tissier@enacr.com
entrainementlibre@enacr.com